



DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

Nouméa, le 10 JUIL. 2013

Le Chef de service

à

Monsieur le gérant
Société Calédonie Plaisance
BP KO 532
98830 Dumbéa

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°CS13-3160-SI-404/DIMENC/TDESI_0885/ID_366
Référence : Courrier relatif à votre déclaration concernant l'exploitation d'un atelier d'entretien
et de réparation navale – commune de Nouméa
Courrier n°CS13-3160-SI-746/DIMENC du 15/03/2013

Monsieur,

Par courrier ci-dessus référencé, en date du 15/03/2013, je vous demandais de compléter votre déclaration concernant l'exploitation d'un atelier d'entretien et de réparation navale, situé 7 rue capitaine bois – Lot 9 Nouville – commune de NOUMEA.

Sauf erreur de ma part, ce courrier, dont je vous joins la copie, est resté sans réponse à ce jour, ne me permettant pas d'établir la recevabilité de votre déclaration.

Je vous invite en conséquence à fournir sous **un mois** les éléments demandés à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie, BP 465 – 98845 Nouméa cedex. A défaut, il sera fait application des sanctions prévues à l'article n°416-2 du code de l'environnement de la province Sud, à savoir la suspension ou la fermeture de votre installation.

Cette affaire est suivie par technicien supérieur chargé d'affaire
au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie qui reste à votre
disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned over the printed name.

Justin PILOTAZ